



Mission régionale d'autorité environnementale
Région Hauts-de-France

Relevé de décisions de la séance du 26 juin 2018

Président de la séance : Etienne LEFEBVRE

Autres membres présents :

- Philippe DUCROCQ
- Valérie MOREL

Plans programmes : décisions prises dans le cadre du cas par cas

Liste des dossiers soumis à évaluation environnementale après délibération de la MRAe

Néant

Liste des dossiers non soumis à évaluation environnementale après délibération de la MRAe

- Elaboration du PLU d'Enancourt-léage (60)

Plans programmes : avis sur les dossiers soumis à évaluation environnementale

Néant

Projets : avis sur les dossiers soumis à évaluation environnementale

Néant

Autres dossiers soumis à délibération

Plans-programmes : Décision d'avis tacite

- Dans l'état des informations fournies dans la grille d'analyse renseignée par la DREAL, après en avoir délibéré, la MRAe a jugé qu'il n'était pas nécessaire de formuler un avis pour la modification du PLU de Tracy-le-Val (60), soumise à évaluation environnementale.

Projets : Décisions d'avis tacite

- Dans l'état des informations fournies dans la grille d'analyse renseignée par la DREAL, après en avoir délibéré, la MRAe a jugé qu'il n'était pas nécessaire de formuler un avis pour la modification de la ZAC Europe Arras pour une densification de l'îlot « Prévoyance », à Lille (59), soumise à évaluation environnementale.

Désignation de coordonnateurs de la MRAe pour des dossiers non soumis à délibération collégiale

Néant

Autres dossiers

Néant

Le Président de séance

Etienne LEFEBVRE